

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1360 09/11/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir dans la Métropole (Nantes), est accordé à M. Renaud (Alain), substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Djibouti . M. Renaud voyagera accompagné de son épouse par la voie aérienne (groupe II).